

CHARTRE D'ETHIQUE NSE

NSE a depuis sa création mis en œuvre une culture d'entreprise basée sur 5 valeurs de même niveau :

- Rigueur,
- Honnêteté,
- Travail,
- Franchise,
- Humilité.

que nous partageons tous et qui sont mises en œuvre dans notre façon d'être et dans nos actions.

NSE est consciente de son rôle économique bien sûr, mais également de la nécessité d'avoir un engagement en matière de responsabilité sociétale.

Cette charte est non seulement un engagement de la Direction mais bien sûr pour chacun des collaborateurs de NSE dans les relations internes et externes à notre entreprise.

Nos règles d'éthique :

- Vis-à-vis de nos collaborateurs (et réciproquement) :
 - o La première richesse de notre entreprise est le capital humain, les hommes et les femmes qui composent l'Equipe NSE.
 - o Notre entreprise s'attache au respect de ces 3 principes :
 - L'égalité de traitement qui suppose d'éviter toute discrimination pour des motifs d'origine, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, d'opinions politiques ou religieuses, d'appartenance syndicale ou de handicap des personnes. La prise en compte de la nationalité des personnes doit être strictement limitée aux exceptions prévues par les législations nationales relatives à la protection des intérêts nationaux.
 - Le respect de l'individu qui exclut tout comportement portant atteinte à ce principe et au respect de la vie privée.
 - La volonté d'assurer un cadre de travail sûr et sain à chacun, en respectant au minimum les dispositions légales en vigueur, le suivi des procédures, la prévention des risques sanitaires et professionnels, ainsi que la formation du personnel.
- Vis-à-vis des clients et fournisseurs :
 - o Les clients :



- L'écoute et la satisfaction clients sont notre priorité, NSE est une entreprise orientée clients.
- Cette écoute et cette satisfaction conditionnent :
 - Des propositions claires et proactives,
 - Une réponse conforme aux attentes explicites et implicites,
 - Le respect des engagements de nos offres acceptées,
 - Un suivi des affaires et des relations clients.
- Les fournisseurs :
 - Nos fournisseurs sont des partenaires dans la construction de nos offres.
 - Les relations sont définies sur :
 - La transparence des règles et stratégies de relations mises en œuvre,
 - Le respect des engagements réciproques et acceptés,
 - Tout collaborateur de NSE s'engage à une obligation de probité et les intérêts personnels ne peuvent rentrer en compte dans le choix d'un fournisseur.
- Vis-à-vis des actionnaires et des marchés financiers :
 - La direction de NSE s'engage au respect des principes de gouvernance définie et à la transparence des informations concernées vis-à-vis des marchés et des actionnaires.
 - Tout salarié s'interdit de profiter de l'information de l'entreprise pour son intérêt personnel ou celui d'autres personnes qui pourraient en bénéficier.
- Vis-à-vis de notre environnement extérieur :
 - NSE s'est engagée dans sa Politique Qualité, Sécurité et Environnement à respecter les exigences légales et réglementaires.
 - Ce respect s'étend bien sûr aux règles d'hygiène et conditions de travail et à l'application des lois et règlements en vigueur.

Cette charte d'éthique est affichée et prise en compte par chaque responsable de nos sites NSE et consultable sur notre site Internet.

Merci à chacun de veiller à son application.

François LACOSTE
Président
13 Mars 2014